

L'ENCYCLOPÉDIE CANADIENNE.

TOME I.

MAI, 1842.

No. 5.

ANTIQUITÉS LITTÉRAIRES CANADIENNES.*

(1629)

(DE LA SABERDACHE DE S. R.)

Lettre de Louis & Thomas KERTK au Sieur de CHAMPLAIN, pour le sommer de leur remettre la ville de Québec.

MONSIEUR,—En suite de ce que mon frère vous manda, l'année passée, que tôt ou tard il auroit Québec, n'étant secouru, il nous a chargé de vous assurer de son amitié, comme nous faisons de la nôtre, & sachant très bien les nécessités extrêmes de toutes choses auxquelles vous êtes, que vous aiez à lui remettre le fort & l'habitation entre nos mains, vous assurant toutes sortes de courtoisies pour vous & pour les vôtres, comme d'une composition honnête & raisonnable, telle que vous sauriez désirer ; attendant votre réponse, nous demeurons,

Monsieur,—Vos très affectionnés serviteurs,

LOUIS & THOMAS KERTK.

Du bord du Flibot, ce 19 Juillet 1629.

Réponse du Sieur de CHAMPLAIN à Louis & Thomas KERTK pour la Capitulation de Québec.

MESSEURS,—La vérité est que les négligences ou contrariétés du mauvais temps, & les risques de la mer, ont empêché le secours que nous espérions en nos souffrances, & nous ont ôté le pouvoir d'empêcher votre dessein, comme avions fait l'année passée, sans vous donner lieu de faire réussir vos prétentions, qui ne seront, s'il vous plaît maintenant, qu'en effectuant les offres que vous nous faites d'une composition, laquelle on vous fera savoir en peu de temps, après nous y être résolu ; ce qu'attendant, il vous plaira ne faire approcher vos vaisseaux à la portée du canon, ni entreprendre de mettre pied à terre que tout ne soit résolu entre nous, qui sera pour demain ; ce qu'attendant, je demeurerai,

Messieurs,—Votre affectionné serviteur,

CHAMPLAIN.

Le 19 de Juillet 1629.

(*) Après avoir lu les morceaux publiés sous le même titre, dans notre précédent numéro, on aura compris facilement qu'ils ne sont pas donnés comme des modèles de style et de beau langage, mais comme des documents curieux et intéressants des premières époques de l'histoire du Canada.